



Document cadre Fête des Écoles Publiques de Marseille 2020

« Un petit tour de France »

Fête des écoles publiques de Marseille
Association régie par la loi 1901
192, rue Horace BERTIN
13005 Marseille
Courriel : fetedesecolespubliques@gmail.com
téléphone : 06 50 06 21 54
site internet : feteecolespubliques-marseille.fr



Ce document permet à chaque enseignant de prendre connaissance de l'historique, des principes, du fonctionnement et du calendrier de la Fête des Ecoles Publiques de Marseille. Au-delà de son caractère descriptif, il engage tous les acteurs dans une démarche de qualité.

HISTORIQUE

La Fête des Ecoles Publiques de Marseille existe depuis 1948 et on a fêté en 2018 ses 70 ans d'existence. Elle a été organisée par les lycées jusqu'en 1960 et a été reprise à ce moment-là par la Fédération des Amis de l'Instruction Laïque (FAIL), section départementale de la Ligue de l'Enseignement. La Fédération des AIL créera, à cette occasion, le Comité de la Quinzaine de l'Ecole Laïque, qui favorise, l'organisation et la coordination des Fêtes des Ecoles Publiques du département des Bouches-du-Rhône ; l'Inspecteur d'Académie en est président d'honneur.

2012 : Le « Comité de la Quinzaine » change de nom et devient la «Fête des écoles publiques de Marseille »

À partir de 1988, le spectacle se compose de chorégraphies collectives, puis d'un tableau final réunissant tous les élèves. Chaque enseignant a l'opportunité de choisir ses musiques et chorégraphies en fonction de son niveau de classe.

La Fête est une véritable tradition à Marseille puisque les enseignants et les parents d'élèves ont eux-mêmes souvent dansé au stade et en ont un souvenir très fort. La cohésion autour de cet événement appartient au patrimoine collectif des Marseillais.

En mai 2018, 5000 élèves et enseignants, soit 216 classes représentant 96 écoles de tous les quartiers de la ville, étaient engagés dans ce projet mettant à l'honneur la ville de Marseille qui s'est déroulé au Stade Orange Vélodrome.

PRINCIPES

Tout d'abord, il est nécessaire de rappeler que la classe candidate à la Fête des Ecoles Publiques s'inscrit dans un projet de classe. La démarche de projet oblige à un exercice d'équilibre entre deux logiques : le projet n'est pas une fin en soi, c'est un détour pour confronter les élèves à des obstacles et provoquer des situations d'apprentissage. En même temps, s'il devient un vrai projet, sa réussite devient un enjeu fort, et tous les acteurs, maîtres et élèves, sont tentés de viser l'efficacité au détriment des occasions d'apprendre. Comme le dit Philippe MEIRIEU : " lorsqu'on monte une pièce de théâtre, ce n'est pas au bègue qu'on confie le premier rôle, alors même que c'est lui qui en profiterait sans doute le plus. La logique d'une représentation réussie contredit la logique de formation, pour une raison assez évidente : pour apprendre, il faut que chacun soit mobilisé, dans sa zone de proche développement, zone où, par définition, il peut apprendre, mais n'a pas déjà appris, zone où il hésite, va lentement, revient sur ses pas, commet des erreurs, demande de l'aide (...) ". Face à une telle contradiction, pas de recette, mais au moins deux pistes :

- accepter la contradiction, la travailler, l'anticiper,
- la faire partager aux élèves, ne pas la considérer comme l'affaire de l'enseignant.

Le travail sur le temps scolaire se fait en référence aux programmes de 2015. L'apprentissage rigoureux des chorégraphies n'exclut pas une exploitation interdisciplinaire : il s'agit bien sûr d'une recherche de connexions entre les disciplines autour du thème de la Fête. La polyvalence entendue ainsi suppose la mise en cohérence des apprentissages, la possibilité de donner un sens global à l'acte d'apprendre ; elle ne réduit pas l'apprentissage à une mosaïque de savoirs fragmentaires. Les intérêts de la polyvalence, spécificité de l'enseignement du premier degré, sont non seulement de permettre de développer les

apprentissages dans la durée par une gestion appropriée des temps d'apprentissage, mais aussi d'éviter le morcellement disciplinaire en articulant les notions entre elles, en contextualisant, en facilitant les transferts et les approches méthodologiques. Les équipes de circonscription sont une aide à la mise en place des différentes programmations.

N'oublions pas le caractère festif du spectacle qui, bien au-delà des exigences de rigueur dans les déplacements et les chorégraphies, transcendent les acteurs, petits et grands, sous les feux de dizaines de projecteurs, devant des parents d'élèves attendris.

FONCTIONNEMENT

• L'équipe d'encadrement

Sur décision du conseil d'administration de l'association, 15 enseignants sont nommés référents sur 6 groupes de travail. Ils constituent l'équipe d'encadrement, et sont généralement cooptés et proposés à la Présidente de l'association, parmi les enseignants participant à la Fête des Ecoles. L'un d'eux est désigné par la Présidente de l'association pour assurer la coordination de l'ensemble du projet. À ce titre, l'Inspecteur d'Académie l'autorise à une décharge totale de classe, 7 semaines avant la Fête et 2 semaines après.

Ces enseignants référents doivent participer au stage de formation de 4 jours inscrit au plan de formation académique en temps scolaire, pour élaborer les contenus de la Fête des Écoles Publiques de Marseille. Ce stage est complété par un week-end hors temps scolaire pris en charge par la «Fête des écoles publiques de Marseille» pour la création des chorégraphies. Ils participent également à une dizaine de réunions, hors temps scolaire.

• Les candidatures des classes

Les candidatures au projet sont soumises à avis de l'inspecteur de l'Éducation Nationale de la circonscription. La demande d'inscription est donc à compléter et à envoyer à l'IEN pour qu'il donne un avis.

L'inscription au projet est soumise à une adhésion à la «Fête des écoles publiques de Marseille», association porteuse du projet en collaboration avec l'Inspection Académique. D'un montant de 18 euros, par classe, elle permet d'assurer les enseignants et leurs élèves sur toutes les répétitions, de fournir les documents d'accompagnement au projet en format numérique, les costumes et accessoires nécessaires au spectacle. 1 DVD du spectacle est offert à toute école participant au projet.

Aucune inscription ayant un avis défavorable de l'IEN ou non visée, ne sera prise en compte. En revanche un avis favorable n'entraîne pas une participation automatique à la Fête des Écoles.

En cas d'avis défavorable, l'IEN ne transmettra pas la fiche d'inscription à la «Fête des écoles publiques de Marseille» mais la retournera à l'école.

- En cas de désistement intervenant dans un délai d'un mois après la réunion d'information, le chèque d'inscription ne sera pas restitué.

Le spectacle ayant lieu au **palais des sports**, le nombre de classe est limité à 21 par groupe de travail soit 126 classes recrutées. Le choix des classes retenues est effectué par l'équipe organisatrice quand le nombre de candidatures est supérieur à 126. Ce choix s'effectue en fonction des priorités suivantes :

- 1) Classes refusées l'année précédente.
- 2) Ecoles n'ayant pas participé l'année précédente.

Il serait souhaitable que toutes les circonscriptions soient représentées.

Pour une même école, seules deux classes de même niveau peuvent être retenues (GS/CP, CE, CM) et 6 classes par école sauf avis favorable de l'IEN. Les élèves d'une CLIS ne sont pas exclus du projet et sont intégrés dans les effectifs des autres classes candidates de l'école qui le mentionneront dans leur inscription. Pour les classes de CP et de CE1 avec un effectif de 12 élèves, elles ne pourront être acceptées que si elles se regroupent pour atteindre un effectif suffisant.

Afin de conserver une cohérence pédagogique, nous attirons votre attention sur le nombre d'élèves de la classe participant au spectacle : **pas moins de 20 élèves danseurs et pas plus de 30 élèves danseurs.**

Il revient à chaque équipe, en fonction des différents projets menés au sein de l'école ou des priorités qu'elle souhaite donner, de remplir la feuille d'inscription jointe à la circulaire envoyée dans les écoles.

- **La formation des enseignants**

Outre le stage de quatre jours des enseignants référents, les réunions de formation à destination des enseignants impliqués dans le projet sont au nombre de 6, dont 3 hors temps scolaire.

- 1 temps de formation à l'Alcazar présentant dans le détail le projet de l'année et donnant le choix aux enseignants de s'inscrire sur un des deux groupes correspondant à leur niveau de classe (1 demi-journée hors temps scolaire).

- 3 temps de formation dans différents gymnases de la ville, permettant l'accompagnement pédagogique du projet et l'apprentissage des chorégraphies spécifiques à chaque groupe (3 demi-journées en temps scolaire). Pour les classes avec plusieurs enseignants, un seul des deux enseignants pourra participer aux répétitions en gymnase.

- **1 réunion de formation au palais des sports** pour visualiser les lieux et déplacements in situ. Ce regroupement sera le seul qui permettra aux enseignants d'appréhender le spectacle dans sa totalité. À ce titre il est **incontournable**. (1 journée hors temps scolaire).

À ces 5 temps s'ajoute 1 répétition générale avec les élèves au palais des sports (1 journée en temps scolaire).

- **La constitution des groupes**

Les enseignants sont divisés en 6 groupes de travail :

- 2 de MAT-CP (seules les classes de grande section de maternelle sont admises)

- 2 de CE

- 2 de CM.

En règle générale, les classes participent à deux ou trois chorégraphies et un chant dans le spectacle et sont présentes au final. Il est évident que l'implication de l'enseignant et de sa classe entraîne obligatoirement que les élèves soient correctement préparés pour le spectacle et que les chorégraphies et chants soient connus de tous. Dans un souci de perfection certes légitime, les enseignants ont parfois tendance à guider les élèves dans les déplacements. **Pour les groupes de CM, il conviendra de tendre vers une autonomie importante des élèves. Il en est de même pour le nombre d'adultes dansant avec les élèves : si l'on peut comprendre que des classes de maternelle aient besoin de deux adultes pour évoluer sur scène, pour les autres niveaux un seul adulte devrait suffire (sauf lorsqu'un élève bénéficie d'un AVS).**

- **LA FETE : MODALITES DE FONCTIONNEMENT**

Il y aura cette année trois représentations au palais des sports

- **VENDREDI 12 JUIN 2020 à 20h**
- **SAMEDI 13 JUIN 2020 à 14 h**
- **SAMEDI 13 JUIN 2020 à 20h**

Sachant que le spectacle se déroule hors temps scolaire, et que l'autorisation de participation est soumise à l'accord parental, l'enseignant veillera à ce que le plus grand nombre d'élèves de la classe soient présents.

Le prix des billets pour les spectateurs de la Fête est fixé par l'association à 1 euro pour les enfants jusqu'à 11 ans et à 5 euros pour les adultes.

- **Les transports**

La sortie scolaire " répétition générale avec les élèves " au Palais des sports s'inscrit dans le cadre du BO " sorties scolaires " de 1999, dont la connaissance est indispensable. Quand les enseignants et leurs classes utilisent les lignes régulières de bus ou métro, la « Fête des écoles publiques de Marseille » fournit les tickets de bus et prévient la RTM des déplacements des classes. En cas de transport réservé, c'est la « Fête des écoles publiques de Marseille » qui se charge de réserver les transports et d'en assumer le coût. Le secrétariat fournira aux enseignants la fiche de transport nécessaire.

Les transports seront organisés de la façon suivante :

Pour la répétition élèves au Palais des sports

- Les classes des écoles maternelles seront transportées en bus réservés, sauf celles proches d'un moyen de transport (un seul changement).
- Les classes des écoles qui nécessitent 3 correspondances de bus, métro ou tram pour se rendre au Palais des sports seront également transportées en bus réservés.
- Toutes les autres classes se rendront au Palais des sports par les lignes régulières de bus, métro ou tram. **Les tickets seront fournis par la Fête des Ecoles**

Pour la Fête

- Seules les classes labellisées REP, REP + seront transportées en bus réservés, sauf celles situées proche d'un métro ; les tickets RTM seront fournis.
- Pour toutes les autres classes, les élèves seront amenés et récupérés par leur famille au **gymnase accolé au Palais des sports**

La fête des écoles se donne le droit de décider du moyen de transport le plus approprié au cas par cas.

- **CALENDRIER 2019/2020**

Le calendrier des 6 regroupements (5 réunions de formation + 1 répétition générale avec les élèves) est le suivant :

R1 : MERCREDI 15 JANVIER 2020 de 13h30 à 16h30

Réunion de formation à l'Alcazar 13001 MARSEILLE.

Pour tous les enseignants : le projet sera présenté dans son intégralité lors de cette réunion et les enseignants choisiront leur tableau. Filage du spectacle, Codages, C.D. et divers autres documents seront distribués.

MAT/CPA Gymnase la Grognarde	Vendredi 24 janvier - Vendredi 6 Mars - Vendredi 10 Avril de 13h30 à 16h30
MAT/CPB Gymnase Parette Mazenode	Lundi 27 Janvier - Lundi 2 Mars - Lundi 6 Avril de 13h30 à 16h30
CEA Gymnase Merlan Cerisaie	Vendredi 24 Janvier - Vendredi 6 Mars - Vendredi 10 Avril de 8h30 - 11h30
CEB Gymnase la Valentine	Jeudi 30 Janvier - Jeudi 5 Mars - Jeudi 9 avril de 13h30- 16h30
CMA Gymnase Parette Mazenode	Lundi 27 janvier - Lundi 2 Mars - Lundi 6 Avril de 8h30 -11h30
CMB Gymnase la Grognarde	Jeudi 30 Janvier - Jeudi 5 Mars - Jeudi 9 Avril de 8h30 -11h30

Toute absence non excusée entraînera l'annulation de l'inscription

R5 : Répétition générale des enseignants (1 journée hors temps scolaire) au Palais des sports le MERCREDI 27 MAI de 9h à 15h

Nous vous rappelons que votre présence, ce jour-là est INDISPENSABLE.

R6 : Répétition générale avec les élèves (1 journée en temps scolaire) au Palais des sports.

- pour les classes du spectacle 1: **MARDI 2 JUIN 2020** de 9h30 à 15h30
- pour les classes du spectacle 2 : **JEUDI 4 JUIN 2020** de 9h30 à 15h30
- pour les classes du spectacle 3: **VENDREDI 5 JUIN 2020** de 9h30 à 15h30

Bien évidemment, la présence des enseignants lors de tous ces regroupements est indispensable au bon déroulement du projet. Une feuille d'émargement est tenue à jour et pourra être remise aux IEN le souhaitant. En cas d'absence en temps scolaire, les formulaires institutionnels devront normalement être adressés à l'IEN de l'enseignant concerné.

Des démarches (commande de costumes, d'accessoires, de billets, fabrication de l'affiche du spectacle, etc...) seront demandées à des dates précises. Afin de ne pas nuire à l'organisation de ce projet, il est impératif de respecter ces échéances.

La qualité de la Fête des Ecoles Publiques ne se mesure pas uniquement au degré de satisfaction des enseignants, des parents et des élèves le soir du spectacle, même si ces indicateurs sont importants. La Fête des Ecoles Publiques est aussi l'aboutissement d'un projet pédagogique de classe et d'une réflexion sur l'Ecole Publique et ses valeurs.

Christianne AIVADIAN
La Présidente de la « Fête des écoles publiques de Marseille »